

Ce que pensent de l'Alliance

Nos frères de l'Ouest

Nous extrayons d'un vigoureux article paru dans le *Courrier de l'Ouest*, d'Edmonton, l'organe de notre race dans la nouvelle province d'Alberta, le passage suivant qu'on fera bien de lire et de méditer, parce qu'il renferme plusieurs vérités qu'on ne saurait assez redire à nos compatriotes.

L'Alliance Nationale, comme son nom l'indique, a pour but, outre le secours mutuel, de grouper les Canadiens-Français autour de son emblème pour en former un bloc solide et progressant sans cesse, capable d'offrir une résistance telle que rien ne puisse l'entamer, pour mettre, en un mot, la vaillante race canadienne-française à l'abri de l'assimilation.

Qu'est-ce que l'assimilation d'une race ?

C'est le phénomène par lequel à la suite de mélanges divers et au manque de cohésion ou d'énergie de ses unités une race se fond, se laisse absorber par une autre race plus nombreuse ou plus énergique, perd sa personnalité, sa religion, sa langue et finit par disparaître. Certes, les Canadiens Français ont bien conservé leur religion, leur langue, leur individualité et leur race a pris un merveilleux essort malgré les époques difficiles qu'ils ont traversés. Mais nous croyons que jamais ils n'ont connu un danger plus grand que celui qui les menace aujourd'hui.

De toutes les parties du monde accourent d'innombrables émigrants qui viennent prendre leur part de richesse au Canada. Bientôt leur nombre créera un danger pour le Canadien-Français, parce que ces immigrants, en quittant leur pays d'origine, y laissent leurs sentiments nationaux, leur désir unique est de devenir le plus tôt possible des Canadiens et ils n'apportent aucune résistance à la force absorbante des Anglais, dont ils parlent bien vite la langue.

Pour faire face à ce danger les Canadiens-Français ne sont pas groupés comme ils l'étaient autrefois, à l'embouchure du Saint-Laurent. Ils sont éparpillés, deci, delà, partout. Cet éparpillement pourrait leur être funeste s'ils ne se groupaient pas, par région, s'ils se perdaient de vue ou plus simplement s'ils n'oubliaient pas les querelles de clocher pour ne former qu'une association forte, parce qu'elle engloberait dans ses rangs absolument tous les Catholiques de race française et formerait ainsi un tout, puissant, qui résisterait à l'envahissement des races étrangères anglicisées.

Cette association existe, c'est l'*Alliance Nationale*, dont le but est de "travailler à la conservation de l'amour et de l'usage de la langue française et à propager le respect de la foi et des institutions catholiques".

N'est-ce pas là l'idéal de tous les Catholiques de langue française. Placent ils quelque chose plus haut que la conservation de leur foi et du Français, la plus belle entre toutes les belles langues, cette langue française que tous nous envient parce qu'elle peut s'adopter à tous les besoins comme à tous les arts, cette langue dont la connaissance est, chez les étrangers, un brevet d'éducation complète et de raffinement.

Nous ne le pensons pas, nous sommes sûrs du contraire et voilà pourquoi nous vous prions instamment d'apporter votre concours à cette œuvre.

Il est de votre devoir de rendre puissante cette société. Vous vous trouverez dans l'obligation de vous unir si vous voulez conserver à votre race sa puissance.

MARS

Mars est un mois changeant. Il est toujours prudent de se couvrir suffisamment pour se prémunir contre les changements brusques de température. Mais n'oubliez pas que le bain quotidien, le massage de la peau avec la main, les frictions avec des frottoirs et des brosses, les bains de soleil, les bains d'air contribuent aussi pour beaucoup à endurcir le corps et à le protéger contre la température parfois inclemente de la saison.

Réduction du Droit d'Entrée

Le droit d'entrée pour un certificat de \$500.00 ou de \$1,000.00 est réduit à \$2.00 (y compris l'honoraire d'examen médical), pour les membres admis, pendant le présent concours, par les cercles ou par l'intermédiaire des bureaux de perception. Les cercles pourront toutefois augmenter ces taux, mais il leur est interdit de charger moins que les taux fixés par les statuts et le présent arrêté.